

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 54 (1962)
Heft: 11

Artikel: L'activité de la Commission suisse pour l'échange de stagiaires avec l'étranger en 1961
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385257>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les accords relatifs à l'échange de stagiaires prendront selon toute probabilité un *caractère d'actualité toujours plus marqué*. Le fait que l'article 50 du Traité de Rome instituant la Communauté économique européenne prévoit expressément des échanges de stagiaires entre les pays membres prouve quelle importance on attribue à ces échanges sur le plan international.

L'activité de la Commission suisse pour l'échange de stagiaires avec l'étranger en 1961

Le 15 février dernier a eu lieu à Kilchberg (Zurich) l'assemblée générale de la Commission suisse pour l'échange de stagiaires avec l'étranger. Cette assemblée, précédée d'une visite de la fabrique de chocolats Lindt & Sprüngli S. A., fut notamment consacrée à l'examen du rapport d'activité annuel, qui contient toujours une foule de données et de détails fort intéressants.

Cette commission est un organisme de caractère typiquement suisse, qui fonctionne selon le principe d'une collaboration librement consentie. Créée spontanément à l'époque par divers milieux de l'économie, elle bénéficie également de l'aide de la Confédération. *Son but est de resserrer nos relations avec l'étranger sur le plan de la formation professionnelle de la jeunesse*. Un grand nombre d'associations professionnelles et économiques centrales et les principaux groupements d'employeurs et de salariés en font partie, notamment les organismes ci-après :

Directoire de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Zurich;
Union suisse des arts et métiers, Berne;
Union centrale des associations patronales suisses, Zurich;
Union suisse des paysans, Brougg;
Union syndicale suisse, Berne;;
Association suisse des syndicats évangéliques, Zurich;
Fédération suisse des syndicats chrétiens-nationaux, Berne;
Fédération des sociétés suisses d'employés, Zurich;
Association patronale suisse des constructeurs de machines et des industriels en métallurgie, Zurich;
Société suisse des constructeurs de machines, Zurich;
Chambre suisse de l'horlogerie, La Chaux-de-Fonds;
Société suisse des industries chimiques, Bâle;
Fédération suisse des importateurs et du commerce de gros, Bâle;
Association des compagnies suisses d'assurances, Zurich;
Association suisse des banquiers, Bâle;
Société suisse des employés de commerce, Zurich;

Association suisse des employés de banque, Berne;
 Société suisse des hôteliers, Bâle;
 Union Helvétia, Lucerne et Lausanne;
 Société suisse des contremaîtres, Zurich.

Plusieurs de ces groupements ont des services de placement qui collaborent aux efforts de la commission en s'occupant du placement des stagiaires. Les autres, qui ne disposent pas de tels services, appuient également les efforts de la commission soit en coopérant au placement de stagiaires dans des cas particuliers, soit en encourageant d'autre manière cette institution.

Le travail est réparti de telle manière entre la Confédération et la commission que la Subdivision de la main-d'œuvre et de l'émigration est chargée d'accomplir les formalités officielles relatives aux échanges, tandis que la commission ou ses membres s'occupent du placement des candidats qui n'ont pu trouver une place par leurs propres moyens. Le financement de cette institution est assuré par les cotisations des groupements d'employeurs et de salariés, la Confédération couvrant les déficits.

Selon les données dont nous disposons, les placements effectués se répartissent comme il suit entre les organisations intéressées:

	Autorisations de stage délivrées à des			
	Suisses		Etrangers	
	1961	1960	1961	1960
Stagiaires placés sans l'aide des organismes mentionnés ci-après . . .	817	770	404	491
Commission pour l'échange de stagiaires	11	25	58	78
Union suisse des arts et métiers . . .	21	24	84	77
Société suisse des hôteliers	13	5	3	—
Union Helvétia	—	—	—	—
Union suisse des paysans	126	139	52	84
Service suisse de placement pour le personnel commercial	29	39	112	58
Service technique suisse de placement	3	—	—	—
	1020	1002	713	789

Ainsi que cela ressort du tableau ci-devant, les stagiaires ont pu, en grande majorité, trouver par leurs propres moyens un emploi à l'étranger. Cela prouve heureusement que l'esprit d'initiative n'a pas disparu chez notre jeunesse. Il convient toutefois de remarquer à ce sujet que le *Cercle commercial suisse de Paris* a pu procurer 214 emplois à des jeunes Suisses désireux de faire un stage en France, cela en sus des placements effectués par le Service suisse de placement pour le personnel commercial.

La Société suisse des hôteliers n'a recouru que très peu, l'an dernier, aux échanges s'opérant dans le cadre des arrangements y relatifs; en revanche de nombreux échanges « tête contre tête » ont eu lieu avec la Grande-Bretagne, dans les deux sens (91 personnes).

En outre, il y a lieu de mentionner les placements opérés par l'*Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés* selon un système spécial d'échanges. Selon la statistique de cette association, 11 Suissesses ont été placées à l'étranger et 434 infirmières étrangères en Suisse, dont 337 Allemandes.

Le service de placement de l'*Association suisse des institutrices* a réussi, de son côté, à opérer environ 300 placements dans les deux sens, mais il ne s'agit généralement pas, en l'occurrence, d'emplois de stagiaires.

Comme ces dernières années, les *Amies de la jeune fille* ont également collaboré de manière très active au placement de candidates.

Sur les 1020 stagiaires suisses placés au cours de l'année considérée, presque la moitié (490) se sont dirigés vers la *France*; 208 ont été faire un stage au Danemark, 78 en Suède et 134 en Allemagne. La France continue d'occuper le premier rang, cela pour des raisons d'ordre linguistique et traditionnel.

Quant aux jeunes étrangers venus faire un stage en Suisse pour y parfaire leurs connaissances professionnelles et linguistiques, la majorité provenait d'*Allemagne* (453). En ce qui concerne les jeunes Français, il faut déplorer que leur nombre a beaucoup diminué; toutefois, il y a lieu de remarquer que beaucoup d'entre eux, qui pourraient être considérés comme des stagiaires, viennent en Suisse faire des séjours plus ou moins longs en étant au bénéfice d'autorisations délivrées selon la procédure ordinaire. Parmi les stagiaires provenant d'autres pays, nous mentionnerons 72 stagiaires danois et 54 venant des Pays-Bas.

Dans l'ensemble, 1733 jeunes gens, contre 1791 l'année précédente, ont bénéficié de ces échanges, ce qui a exigé une forte somme de travail des organismes intéressés. Il s'agit là d'un nombre fort respectable de placements, d'autant plus appréciable que la situation spécialement favorable du marché du travail permet beaucoup plus facilement qu'autrefois aux jeunes gens d'obtenir des permis de travail par la procédure normale d'autorisation. On trouvera dans la statistique ci-après de plus amples informations sur le mouvement des échanges de stagiaires avec l'étranger.

Ces résultats qu'on peut de nouveau taxer d'excellents sont non seulement dus à l'activité des organismes intéressés, mais aussi au travail de coordination particulièrement fructueux du président de la commission, M. A. Naville, ingénieur, à Baden, qui s'est de nouveau occupé avec un grand dévouement de ces questions et a notamment entrepris un voyage en Irlande dans l'intention de stimuler les échanges entre ce pays et le nôtre. Il importe aussi de

signaler l'aide précieuse qu'a accordée à la commission la maison Brown, Boveri & Cie, qui fait bénéficier la commission de ses relations étendues et assume les travaux de secrétariat. Nous n'oublierons pas non plus l'active collaboration prêtée par le secrétaire de la commission, M. W. Baumgartner, directeur du Service suisse de placement pour le personnel commercial, qui s'est notamment acquis de grands mérites sur le plan de la publicité en faveur des échanges de stagiaires.

La commission précitée s'est donc révélée, à l'expérience, un *organisme indispensable au bon fonctionnement des échanges de stagiaires*. Etant donné les tendances qui se font jour dans ce domaine des échanges internationaux, non seulement en Europe, mais aussi outre-mer, cette activité est appelée à se développer encore au cours des années à venir.

Du neutralisme...

Par Omer Becu, secrétaire général de la CISL

Le bloc des pays neutralistes a pris rapidement une grande influence au cours des dernières années. Aux Nations Unies, par exemple, les nations non engagées sont en mesure de réunir, à elles seules, les deux tiers de la majorité. Dans quelle mesure convient-il d'appliquer l'étiquette « neutraliste » à la neutralité observée par les organisations syndicales? Est-il exact que la CISL constitue une association « engagée »? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles Omer Becu s'efforça de répondre dans le discours qu'il prononça au récent congrès des syndicats suédois à Stockholm et dont nous reproduisons ci-dessous le résumé.

Est-il contradictoire que la CISL reçoive une aide si considérable du mouvement syndical d'un pays neutre comme la Suède? En fait, cette contradiction n'existe nullement. Il convient, toutefois, d'analyser avec soin la conception même du « neutralisme », de voir si elle jure – par incompatibilité – avec les principes du syndicalisme international libre. Il se fait, de nos jours, un tel abus des mots et l'on essaie, si souvent, d'employer le thème d'un pseudo-syndicalisme « neutraliste » contre la CISL que cette étude apparaît vraiment de rigueur. La Suède appartient aux nombreux pays neutres par tradition. Elle figure parmi tous ceux qui ont refusé constamment de s'aligner, politiquement ou militairement, sur un bloc quelconque. Le monde se trouvant de plus en plus dans la nécessité de se distancer des simplifications extrêmes qui, dans le conflit Est-Ouest, séparent et divisent les nations, il est évident que ne cesse d'augmenter le nombre des pays qui se rangent parmi les neutres.